

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Cette disposition du code de la consommation date de 2016 concerne tout professionnel, comme l'explique le lien ci-dessous :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-professionnel#:~:text=Vous%20avez%20l'obligation%20d,d'en%20informer%20vos%20clients.>

Après avoir interrogé plusieurs sociétés de médiation, nous avons retenu la CNPM MEDIATION CONSOMMATION avec laquelle nous avons conclu une convention de partenariat vous permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel. Nous précisons que cette société intervient sur les activités de toutes nos associations.

La CNPMEDIATION CONSOMMATION offre la possibilité, pour nous en tant qu'association, de négocier par le biais d'une convention de partenariat que nous avons signé avec elle, un tarif très préférentiel pour nos adhérents. En revanche, c'est bien vous, adhérent, qui devez inscrire votre cabinet de façon individuelle. Pour nous, au niveau réglementaire, ce n'est donc pas un passage obligé, mais vous devez en tant que professionnel répondre à cette obligation légale.

Les conditions d'abonnement, réservées aux seuls adhérents de LA COMPAGNIE DES CGP, vous seront communiquées sur demande auprès de nos services.

Libre à vous de ne pas adhérer à l'organisme avec lequel nous avons négocié pour vous faciliter la tâche et d'en choisir un autre. Vous veillerez alors à mettre à jour vos documents réglementaires. En effet, les LETTRE DE MISSION et PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS CLIENTS des KIT CIF, IAS et IOBSP ont été préremplis avec les coordonnées de CNPMEDIATION CONSOMMATION.

CNPMEDIATION CONSOMMATION

27 avenue de la Libération

42400 SAINT CHAMOND

Tél. 09 83 24 74 88

contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu

www.cnpm-mediation-consommation.eu

COÛT PRESTATION

Type de Médiation	Niveau litige	Coût HT / médiation	Coût TTC * / médiation
Médiation de base	Jusqu'à 5 000 €	60,00 €	72,00 €
Médiation complexe	De 5 001 à 20 000 €	100,00 €	120,00 €
	De 20 001 à 50 000 €	300,00 €	360,00 €
	Supérieur à 50 000 €	600,00 €	720,00 €
Médiation présentielle		600,00 €	720,00 €

* TVA : 20 %

PROCESSUS D'ADHESION A CNPMEDIATION CONSOMMATION :

Allez sur le site = www.cnpm-mediation-consommation.eu

Onglet : [PROFESSIONNELS](#)

Sélectionner [DEMANDE D'ADHÉSION](#)

Remplir le tableau dans sa totalité : les éléments renseignés viendront s'intégrer dans la convention

TRÈS IMPORTANT : Dans la partie [AFFILIATION](#) (en bas à gauche de l'écran), sélectionner dans la liste déroulante :

FEDERATION LA COMPAGNIE DES CGP (1 seul paiement pour 3 ans d'adhésion)

Après validation de la demande d'adhésion :

Retourner sur le site et s'identifier à partir de l'onglet « [MON COMPTE](#) » (adresse mail + mot de passe) pour :

- 1 - **Valider la convention**, puis l'éditer
(**aucun envoi de la convention ne doit être fait à la CNPM MEDIATION CONSOMMATION**)
- 2 - **Effectuer le paiement** de la cotisation par carte bancaire en cliquant sur l'onglet "[Adhésion en attente](#)"
- 3 - **Télécharger et éditer la facture** acquittée dans l'onglet "[Mes factures](#)"

Lorsque l'ensemble de ces étapes seront réalisées, vous pourrez alors inclure dans vos documents, site et/ou affichage, la formule suivante :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : [SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION](#).

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

[CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION](#)

[27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND](#)